

*COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, ayant pour objet : 1° de modifier la loi du 7 juillet 1881 qui rend exclusivement obligatoire l'alcoomètre centésimal de Gay-Lussac, et le soumet à une vérification officielle ; 2° de reporter au 1<sup>er</sup> avril 1884 le délai pour la mise en vigueur de cette loi. (N° 322, session 1883.) — Nommée le 17 juillet 1883.*

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : GUYOT.  
2° — DE LA SICOTIÈRE.  
3° — NOBLOT.  
4° — SCHEURER-KESTNER.  
5° — WURTZ.  
6° — DEVAUX.  
7° — GASTON BAZILLE.  
8° — CUVINOT.  
9° — LALANNE.



1

Le 18 juillet 1883

La séance s'ouvre à 2<sup>h</sup> 1/2 sous la présidence de M<sup>r</sup> de la Siroton  
M<sup>r</sup> Cournot remplit la fonction de secrétaire

Le Bureau ainsi constitué est maintenu par la Commission

M<sup>r</sup> Scheurer Kestner est nommé Rapporteur

Après quelques instants d'interruption de la séance, M<sup>r</sup> Scheurer  
donne lecture du rapport qu'il vient de préparer.

Ce rapport est adopté et la Commission en autorise le dépôt.

La séance est levée à 2<sup>h</sup> 3/4.

Le Président

Le Secrétaire

A. de la Siroton

Cournot